

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Perusse

<https://www.cadre21.org/membres/419cb51d290673ad1e6a7c6a>

Date d'obtention : 2024-10-01 18:29:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse permet d'uniformiser les interventions et de faire une prise en charge rapide des jeunes impliqués. Elle permet aussi de limiter la propagation des images intimes et de réduire les impacts chez les victimes. La plupart des jeunes impliqués dans la situation de sextage pourront bénéficier d'interventions éducatives.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser le questionnaire de façon rigoureuse afin de recueillir toutes les informations nécessaires pour bien évaluer la situation et pour éviter de suggérer ou d'orienter les réponses de l'élève interrogé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais accorder une grande importance à la grille d'évaluation pour bien juger s'il s'agit d'impulsivité ou d'intention malveillante afin de bien orienter les actions à prendre.